

APPENDICE A – Formulaire : L’avocat représente plus d’un client dans une transaction immobilière

OBJET : Propriété :
 Vendeur :
 Acheteur :

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé à notre cabinet de vous représenter dans l’achat / vente de la propriété susmentionnée. L’acheteur / vendeur nous a également demandé de le représenter à cette occasion. Avant de pouvoir agir pour l’acheteur et pour le vendeur dans la même transaction immobilière, nous devons porter à votre attention une modification au *Code de déontologie professionnelle* adopté le 1 juillet 2016 par le Barreau du Nouveau-Brunswick.

Cette modification précise que cela pourrait être considéré incorrect et constituer une conduite indigne d’un professionnel pour un avocat ou une avocate d’agir pour l’acheteur et le vendeur dans la même transaction immobilière. Cependant, l’avocat ou l’avocate peut agir pour les deux parties si elles y consentent par écrit et que l’avocat ou l’avocate s’engage à tout divulguer aux deux parties.

Bien que nous n’anticipions aucun désaccord dans cette transaction, si cela devait se produire, nous serions obligés de nous retirer complètement de cette affaire et de référer les deux parties à des avocats distincts.

Si vous acceptez ces conditions, vous voudrez bien signer la copie de la présente lettre et nous la retourner, en indiquant votre consentement. Un consentement semblable sera obtenu de l’acheteur / vendeur.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments distingués.

[Avocat]

J’ai / Nous avons lu et je comprends / nous comprenons la lettre ci-dessus et y consens / tons.

Fait le _____ 20____.

[Acheteur / Vendeur]